



# LE PROJET ÉOLIEN DE MARCHAVENNES

## LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Depuis 2020, NOTUS energy étudie la possibilité de développer un projet éolien sur les communes de Petit-Verly et de Grougis. Découvrez sur ce panneau la trame d'implantation du projet de Marchavennes qui a été déposé en préfecture en mai 2023.

## OÙ SERONT SITUÉES LES ÉOLIENNES ?



**Légende :**

- ▭ Limites communales
- Parc éolien de Marchavennes
- Parc éolien de la Voie Verte

Base cartographique:  
© IGN France 2023

Depuis nos derniers échanges, la trame d'implantation a évolué et le nombre d'éoliennes a été revu à la baisse. Nous avons réalisé ces modifications afin de tenir parfaitement compte des contraintes locales ainsi que d'un projet éolien voisin.

## CHIFFRE CLES

- 4 éoliennes**
- 165 mètres** maximum de hauteur en bout de pale
- 37 GWh** produits par an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 7 760 foyers.
- Un projet d'extension pourrait être déposé début 2024.** Le projet pourrait comprendre quelques éoliennes supplémentaires sur Grougis et Petit-Verly.

## LE CALENDRIER DU PROJET

- 2020** Prospection, délibération des communes et sécurisation foncière
- 2021** Lancement des études de faisabilité
- 2022** Poursuite des études et concertation
- 2023-2024** Dépôt de la demande d'autorisation en préfecture, instruction et enquête publique **vous êtes ici**
- 2025** Autorisation préfectorale, raccordement, obtention des contrats de vente de l'électricité
- 2026-2027** Financement, construction et mise en service
- 2027-...** Exploitation du parc éolien (entre 25 et 30 ans)

Pour plus d'information : [www.projeteolien-de-marchavennes.fr](http://www.projeteolien-de-marchavennes.fr)



# LE PROJET ÉOLIEN DE MARCHAVENNES

## RÉTROSPECTIVE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

L'année 2022 fut l'année de la concertation pour le projet éolien de Marchavennes. Parce que vous êtes les mieux placés pour connaître les besoins de votre territoire, nous vous avons sollicités pour faire émerger le meilleur projet possible.

### LA DÉMARCHE DE CONCERTATION EN BREF



**3 lettres d'information** distribuées



**3 Comités** dédiés aux élus de Grougis et de Petit-Verly



**2 ateliers de co-construction** ouverts à tous pour enrichir le projet ensemble



**2 sessions de porte-à-porte**, pour vous informer et répondre à toutes vos questions



**1 site internet** informatif et participatif dédié au projet



## QUELS SONT LES RÉSULTATS ?

Grâce à votre participation, le projet éolien de Marchavennes a été enrichi !

- 1. Une démarche de concertation et d'information** qui répond à vos attentes et aborde vos sujets d'intérêt, via les propositions de vos élus,
- 2. Un projet baptisé grâce à vous et vos contributions :** **Projet éolien de Marchavennes**
- 3. Des mesures d'accompagnement co-construites avec les élus et les habitants :**
  - Mise en place d'un tarif préférentiel d'électricité pour les habitants de Grougis et Petit-Verly,
  - Installation d'un éclairage public intelligent,
  - Enfouissement des réseaux et réfection de trottoirs...

Pour plus d'information : [www.projeteolien-de-marchavennes.fr](http://www.projeteolien-de-marchavennes.fr)



# LE PROJET ÉOLIEN DE MARCHAVENNES

## ET ENSUITE ?

### Un projet éolien c'est une énergie verte

Le parc éolien devrait produire l'équivalent de 37 GWh / an, soit la consommation annuelle de **7 760 foyers**.  
14 940 tonnes de CO2 seront évitées chaque année, soit **298 800 tonnes de CO2 sur 20 ans**.



### Un projet éolien ce sont des retombées économiques pour le territoire



Un projet éolien apporte des retombées économiques pour le territoire qui sont divisées entre communes d'implantation, Communauté de communes et département. Un parc éolien génère également de nouvelles activités qui contribuent à l'économie locale. Vous trouverez dans le tableau suivant les informations vous concernant :

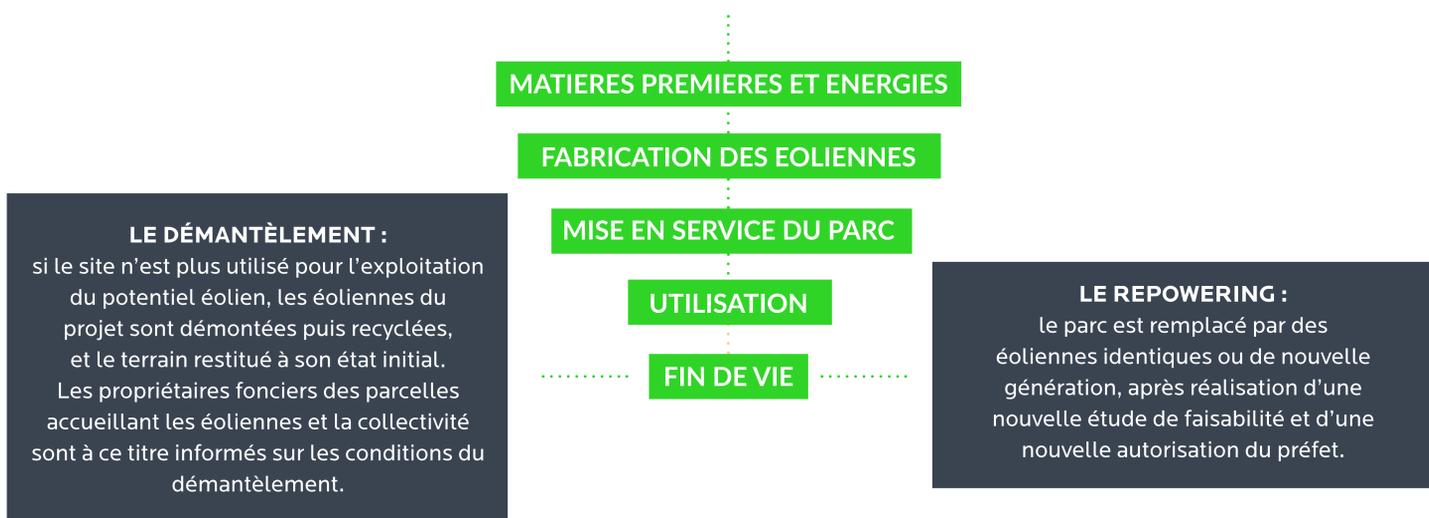
Retombées fiscales	
Grougis (1 éolienne soit 3,6 MW installés)	6 798 € / an
Petit-Verly (3 éoliennes soit 10,8 MW installés)	19 676 € / an
<b>Communauté de communes</b>	<b>69 897 € / an</b>
<b>Département</b>	<b>Environ 43 000 € / an</b>
Utilisation des voiries et chemins	
Grougis (1 éolienne)	5 000 € / km / an
Petit-Verly (3 éoliennes)	5 000 € / km / an
<b>Mesures compensatoires et d'accompagnement Pour les deux communes</b>	<b>Environ 230 000 €</b>

### Un parc éolien profite également à l'économie locale via :

- Des activités directes et indirectes créées,
- Un financement participatif,
- Des loyers versés aux exploitants agricoles...

## UN PARC ÉOLIEN C'EST UNE INFRASTRUCTURE DÉMONTABLE EN FIN DE VIE !

La durée de vie d'un parc éolien est comprise entre 20 et 30 ans et dépend de plusieurs critères comme la zone d'implantation, le constructeur, la maintenance du parc...



### LE DÉMANTÈLEMENT, UNE PROCÉDURE STRICTEMENT RÉGLEMENTÉE

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi française.

Parmi les différentes règles édictées, les textes de loi imposent :

- LE DEMONTAGE** des éoliennes, des postes et des câbles électriques ;
- L'EXCAVATION** complète des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux ;
- LA REMISE EN ETAT** du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès ;
- LA REUTILISATION, LE RECYCLAGE, LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet

Nous restons évidemment à votre disposition pour vous donner des informations relatives au projet. N'hésitez pas à nous contacter pour des questions ou des suggestions via l'adresse mail du site internet !

### LE FINANCEMENT DU DÉMANTÈLEMENT :

L'entreprise propriétaire et exploitant le parc éolien **FINANCE LE DÉMANTÈLEMENT** à hauteur de :

- **50 000€**/éoliennes de puissance inférieure ou égale à 2MW,
- **25 000€ par MW supplémentaire** pour toute machine de puissance supérieure à 2MW.

La somme provisionnée par l'exploitant est **CONSIGNÉE** à la Caisse des dépôts avant la construction du parc éolien. Elle peut être débloquée par le préfet en cas de défaillance de l'exploitant.

**Pour une puissance totale de 14,4 MW**, la garantie financière constituée s'élèvera à **360 000 €**.

Pour plus d'information :  
[www.projeteolien-de-marchavennes.fr](http://www.projeteolien-de-marchavennes.fr)